



L'Annuaire

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****21118273***Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi

27 SEP. 2021

Le Greffier

N° d'entreprise : **0443 920 795**

Nom

(en entier) : **Brion et Charlot**

(en abrégé)

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue du Marais 2 à 6061 Charleroi****Objet de l'acte : Reconduction de mandats**

L'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 3 mai 2021 a décidé à l'unanimité de reconduire avec effet immédiat pour un nouveau terme de six ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur les comptes clos au 31 décembre 2026, les mandats d'administrateur de monsieur Marc Charlot domicilié rue du Chêne 39 à 6530 Thuin et de madame Julie Charlot domiciliée rue des Ry de Ry 36 à 5650 Walcourt, qui ont accepté.

L'assemblée a décidé à l'unanimité de reconduire avec effet immédiat pour une durée d'un an, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur les comptes clos au 31 décembre 2021, le mandat d'administrateur de madame Caroline Charlot domiciliée rue du Sart 13 à 1370 Jodoigne, qui a accepté.

Le conseil d'administration s'est immédiatement réuni et a décidé à l'unanimité de reconduire avec effet immédiat le mandat d'administrateur délégué de monsieur Marc Charlot pour une durée équivalente à celle de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de donner mandat à la S.R.L. COMPAGNIE FIDUCIAIRE ET DE GESTION, dont le siège est sis avenue Paul Pastur, 359 à 6032 Mont-sur-Marchienne, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0759.412.703, à ses administrateurs ainsi qu'à ses employés, préposés ou mandataires, dont Madame Nathalie Calomme, sans faculté de substitution, afin d'assurer la publication aux Annexes du Moniteur belge de la décision de l'assemblée générale du 3 mai 2021 visant à renouveler le mandat des administrateurs ainsi que des décisions du présent conseil d'administration et pour procéder aux éventuelles modifications nécessaires auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises. Dans le cadre de ce mandat, le mandataire est autorisé à signer tout document au nom et pour le compte de la société et/ou de ses administrateurs.

Nathalie Calomme
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/10/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet BAu recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).